

**VILLE DE ROYAN  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 18 JUIN 2018**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON  
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

- de modifier les crédits de l'exercice 2018 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
60623.4141	- Alimentation et boissons pour bar Garden Tennis	+ 20 000,00 €	
60628.4141	- Fournitures pour bar Garden Tennis	+ 2 000,00 €	
60632.4141	- Petit matériel pour bar Garden Tennis	+ 1 000,00 €	
615228.0209	- Installation chambre froide locaux associatifs Bld Franck Lamy Croix Rouge	+ 10 000,00 €	
6188.4141	- Autres frais divers pour bar Garden Tennis	+ 500,00 €	
6236.4141	- Frais d'impression pour bar Garden Tennis	+ 500,00 €	
6257.0241	- Diffusion pour concours du plus beau marché	+ 1 285,20 €	

65736.520	- Subvention CCAS	+ 200 000,00 €	
6574.0203	- Subventions « Finances »	+ 15 000,00 €	
6574.0203	- Subventions « Finances »	+ 51 460,28 €	
6574.520	- Subventions « Social et Familles »	- 15 000,00 €	
6875.01	- Provision p/affaire COMBE/VILLE	+ 10 000,00 €	
6875.01	- Provision p/affaire POYRAULT/VILLE (05/06/2008 – 07/02/2015)	+ 197 000,00 €	
6875.01	- Provision p/affaire DESHOULIERES/VILLE	+ 108 244,57 €	
6574.90	- Subventions « Commerce »	- 1 285,20 €	
022.01	- Dépenses imprévues	+ 168 567,43 €	

023.01	- Virement à la Section d'investissement	+ 700,00 €	
7018.4141	- Ventes bar Garden Tennis		+ 24 000,00 €
70848.0241	- Remboursement personnel mis à disposition «CFAR » Année 2017		+ 19 403,41 €
70848.40	- Remboursement personnel mis à disposition « Union ROC OMNISPORT »		+ 16 027,33 €
70848.520	- Remboursement personnel mis à disposition « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL »		+ 16 029,54 €
7411.01	- Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)		+ 44 404,00 €
74127.01	- Dotation nationale de péréquation (D.N.P.)		+ 202 943,00 €
7875.01	- Reprise s/provision affaire FORTIER-TORCHERIE/VILLE		+ 447 165,00 €
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 769 972,28 €</b>	<b>+ 769 972,28 €</b>
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
2188.4141	- Acquisition matériel pour le bar du Garden Tennis (caisse enregistreuse, Four, plaques induction.....)	+ 700,00 €	
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 700,00 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 700.00 €</b>	<b>+ 700,00 €</b>

\*\*\*

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017.

\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CLECH**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

**Section de fonctionnement (cf annexe 1) :**

- Dépenses : 34 932 605,52 €

- Recettes : 40 617 632,95 €

**Section d'investissement** (cf annexe 2)

- Dépenses : 23 409 577,22 €

- Recettes : 17 527 289,77 €

**VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL**

**Section d'exploitation** (cf annexe 3)

- Dépenses : 98 998,03 €

- Recettes : 77 831,38 €

**Section d'investissement** (cf annexe 4)

- Dépenses :

- Recettes : 2 364,00 €

**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Section de fonctionnement** (cf annexe 5)

- Dépenses : 35 031 603,55 €

- Recettes : 40 695 464,33 €

**Section d'investissement** (cf annexe 5)

- Dépenses : 23 409 577,22 €

- Recettes : 17 529 653,77 €

\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur le Maire**

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget principal :

- Excédent de fonctionnement 9 108 329, 39 €

- Affectation en investissement 5 226 467, 42 €

- Report de fonctionnement 3 881 861, 97 €

\*\*\*

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget camping municipal :

- Déficit de fonctionnement - 87 838, 49 €

\*\*\*

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 – Régie du Port.

\*\*\*

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 – Régie du Port, comme suit :

**VOTE DU BUDGET RÉGIE DU PORT DE ROYAN**

**Section d'exploitation :**

- Dépenses : 3 534 696, 93 €

- Recettes : 3 788 111,90 € (Dont solde d'exécution reporté)

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 258 125, 66 €

- Recettes : 286 571, 47 € (Dont solde d'exécution reporté)

\*\*\*

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Régie du Port de Royan, comme suit :

- Excédent de fonctionnement 253 414,97 €

- Affectation en investissement -

- Report de fonctionnement 253 414,97 €

- Excédent d'investissement 28 445, 81 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

○ ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE ROYANNAISE DE CONSTRUCTION AMATEUR D'AERONEF (ASERCAA)	1 500,00 €
○ CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	100,00 €
○ STATION DE SAUVETAGE ROYAN COTE DE BEAUTE (SNSM)	15 000,00 €

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour l'année 2018 de 200.000 € (deux-cent mille euros).

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

○ ROYAN LA BELLE ÉPOQUE	4 000,00 €
○ LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS	500,00 €
○ ASSOCIATION GÉNÉRALE DE PONTAILLAC	18 000,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

○ SEGPA COLLÈGE HENRI DUNANT	800,00 €
○ MAISON DES LYCÉENS (LYCÉE CORDOUAN)	500,00 €
○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE CORDOUAN	500,00 €
○ MAISON DES LYCÉENS (LYCÉE DE L'ATLANTIQUE)	2 200,00 €
○ ÉCOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	300,00 €
○ ÉCOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	400,00 €
○ ÉCOLE PRIMAIRE LA CLAIRIÈRE	1 000,00 €
○ OGEC ÉCOLE SAINTE MARIE	2 000,00 €
○ ASSOCIATION CLAIRVOYANTS	300,00 €
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLÈGE ÉMILE ZOLA	1 000,00 €
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLÈGE ÉMILE ZOLA	1 500,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA CÔTE DE BEAUTÉ	1 000,00 €
○ ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES (AFSEP)	200,00 €
○ VISITES DES MALADES EN ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS (VMEH)	500,00 €
○ LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	500,00 €
○ LE SOIN DE SOI	1 000,00 €
○ ROYAN SOLIDARITÉ (BANQUE ALIMENTAIRE)	600,00 €
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	1 500,00 €
- CENTRE DE MUSIQUE ET DE DANSES ANCIENNES (CMDA)	2 000,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 200,00 €
- CANT'OCEA	700,00 €
- DANSE SWINGING CIE	800,00 €
- ACADEMIE DE SAINTONGE	2 000,00 €
- CHŒUR DU VIOLON	400,00 €
- COMPAGNIE LA VIE EST AILLEURS	1 200,00 €
- LES CHANTEURS DE NOTRE DAME	400,00 €

\*\*\*

- d'attribuer une subvention 40.589,54 € (quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante-quatre centimes) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2018,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2018.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 19.403,41 € (dix-neuf mille quatre cent trois euros et quarante et un centimes) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à temps plein, d'un agent de la Ville de ROYAN, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 4 septembre 2017, portant la subvention totale à 256.903,41 € (deux cent cinquante-six mille neuf cent trois euros et quarante et un centimes), pour l'année 2018,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2018.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 16.027,33 € (seize mille vingt-sept euros et trente-trois centimes) à l'Association « Union Roc Omnisports », pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2017, portant la subvention totale à 23.627,33 € (vingt-trois mille six cent vingt-sept euros et trente-trois centimes), pour l'année 2018,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Union Roc Omnisports », pour l'année 2018.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.400 € (dix-huit mille quatre cents euros) à l'Association « Equilibre », portant la subvention totale à 36.400 € (trente-six mille quatre cents euros), pour l'année 2018,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Equilibre », pour l'année 2018.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention de 65.000 € (soixante-cinq mille euros) à l'Association « Le Rêve d'Icare », pour l'année 2018,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Le Rêve d'Icare », pour l'année 2018.

\*\*\*

- d'approuver la Délégation de Service Public pour les sous-traités d'exploitation des plages de la Ville de ROYAN comme suit :

- **Lot n°1** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailac : ..... Monsieur Damien CARRA
  - **Lot n°2** : « Club de Plage »,  
plage de Pontailac : ..... Monsieur Bernard GRESSER
  - **Lot n°3** : « Espace Piscine »,  
plage du Pigeonnier : ..... Madame Marine DRU-BERGUIGNAT
  - **Lot n°4** : « Espace Ludique »,  
plage de la Grande Conche : ..... « INFRUCTUEUX »
  - **Lot n°5** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, face à la Place Foch : .... Monsieur Mickaël BUSSIERE
  - **Lot n°6** : « Club de Plage »,  
plage de la Grande Conche, côté Lido : ..... Monsieur Julien BERNIER
- d'approuver le contrat de Délégation du Service Public des plages de la Ville de ROYAN, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public.

\*\*\*

- d'approuver le contrat de Délégation de Service Public des Plages de la Ville de ROYAN, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public, suite à infructuosité du Lot n°4 :
- **Lot n°4** : « Espace Ludique »,  
plage de la Grande Conche : ..... Monsieur Charles GALLIEN

\*\*\*

### PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de ROYAN (S.N.E.C.R.), pour l'exercice 2016/2017.

\*\*\*

### DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation, à déposer un dossier de candidature de la Ville de Royan au label « Ma commune aime lire et faire lire »

\*\*\*

- d'attribuer au tronçon de voie, situé à l'extrémité de la rue des Semis au sud du Square des Juifs, la dénomination suivante : « Rue des Semis ».

\*\*\*

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, une subvention, d'un montant de 3.500 € (trois mille cinq cent euros), dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire », dans le but de coproduire et de programmer un spectacle intitulé « Royan Mon amour », avec la compagnie Monts et Merveilles, en partenariat avec des établissements scolaires (collèges et/ou lycées de Royan).

\*\*\*

- d'acquérir deux containers de transport maritime, appartenant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A), pour un euro symbolique chacun en date du 15 mars 2018 pour l'un et du 15 juillet 2019 pour l'autre.

\*\*\*

- de tirer le bilan de la concertation du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

- de considérer que la concertation a été menée conformément aux engagements, que son bilan est favorable et que la procédure d'élaboration de l'AVAP est autorisée à être poursuivie,
- d'arrêter le projet d'AVAP et de transmettre ce projet :
  - pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande,
  - au préfet de département et à la direction régionale des affaires culturelles pour inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture,
- d'autoriser Monsieur le maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation de l'AVAP,
- que la délibération s'y rapportant fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et sera transmise au Préfet.

\*\*\*

- d'approuver les termes de la convention de prestations de services, pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, conclue entre la Ville de Royan et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), fixant la nature des missions d'entretien de la Zone d'Activité Économique ROYAN 2, et permettant un remboursement par la C.A.R.A des prestations réellement réalisées par la Ville,

\*\*\*

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Royan au Syndicat Mixte informatique « Soluris » pour un montant de la cotisation annuelle fixé à 6.106 € (six mille cent six euros),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par « Soluris ».

\*\*\*

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention adhésion-projet, conclue entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier (E.P.F) de Nouvelle-Aquitaine, intégrant un nouveau périmètre d'intervention de cet Etablissement, sur les îlots dénommés : « 8 allée des mignardises », « Rue des grillons/des renards » et « avenue du Maine Arnaud : friche à reconvertir »,
- de renouveler pour quatre années supplémentaires la durée de la convention initiale.

\*\*\*

- d'aliéner, au profit de la société foncière "Humanisme et Habitat" une parcelle de terrain, cadastrée section AT n° 85, sise 52 avenue Louis BOUCHET à Royan, représentant une superficie totale de 2 980m<sup>2</sup>, au prix de 120 000 euros hors taxes, afin d'y réaliser un programme immobilier de vingt-sept logements intergénérationnels et des jardins familiaux, avec un financement principal en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de désigner, Maître Bertrand RAGUET, notaire de l'acquéreur, à LA ROCHELLE (35 rue de la Noue), pour rédiger l'acte de vente.

\*\*\*

- d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de l'Association Syndicale Libre de la Résidence Domaine de Mons, concernant le ramassage des ordures ménagères par deux salariés volontaires de la copropriété, les dimanches et jours fériés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.

\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire, nécessaire au projet d'extension des sanitaires et à la création d'un préau à l'Ecole Jean Papeau.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

\*\*\*\*\*